

Décision Générale colonial

Décision n° 151 14 février 1951

n° 151 14

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 14 février 1951
Numéro JO n° 2 du 01/03/1951	Date du numéro 1 mars 1951

TEXTE INTÉGRAL

1° Le personnel ci-dessous désigné portant l'appellation d'infirmier et n'exerçant pas effectivement ces fonctions sont dégagés du « Cadre sanitaire » pour compter du 1er février 1951 et, engagés pour compter de cette même date : I. — En qualité de cuisiniers, au salaire mensuel de : MM. Khamil Ibrahim 9.400 fr. Ali Mohamed 5.850 Ahmed Roumanitou 5.530 Ali Mouhoumed 5.220 Mohamed IJsrahim 5.220 Hassan Boale 4.910 Abdi Gueleb 4.910 II. — En qualité de buandier, au salaire mensuel de : M. Hamed Mohamed III 5.850 fr. III. — En qualité de linge, au salaire mensuel de : M. Osman Omar 5.220 2° Les intéressés sont mis à la dtsposition du Directeur du Service de Santé; ils percevront, en outre, les prestations familiaies et les indemnités pour garde de nuit, conformément aux règlements du Service de Santé.